



**COMITE D**EPARTEMENTAL DE **B**ADMINTON  
**LOIRE ATLANTIQUE**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**  
**INTER-ENTREPRISES**

---

**Saison 2020/2021**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTER-ENTREPRISES**  
**Saison 2020-2021**

**Tables des matières**

Article I.	Généralités .....	3
<b>Alinéa 1.01</b>	<b>Organisation.....</b>	<b>3</b>
<b>Alinéa 1.02</b>	<b>Poules et divisions.....</b>	<b>3</b>
Article II.	Engagement des équipes .....	3
<b>Alinéa 2.01</b>	<b>Inscription d'une équipe.....</b>	<b>3</b>
<b>Alinéa 2.02</b>	<b>Correspondant championnat .....</b>	<b>3</b>
<b>Alinéa 2.03</b>	<b>Capitaine d'équipe.....</b>	<b>3</b>
<b>Alinéa 2.04</b>	<b>Dossier d'inscription.....</b>	<b>3</b>
<b>Alinéa 2.05</b>	<b>Nombre d'équipes .....</b>	<b>3</b>
Article III.	Les différentes formules .....	4
<b>Alinéa 3.01</b>	<b>Formule Mixte .....</b>	<b>4</b>
<b>Alinéa 3.02</b>	<b>Formule Dames .....</b>	<b>4</b>
<b>Alinéa 3.03</b>	<b>Formule Hommes .....</b>	<b>4</b>
Article IV.	Composition des équipes .....	4
<b>Alinéa 4.01</b>	<b>Constitution d'une équipe.....</b>	<b>4</b>
<b>Alinéa 4.02</b>	<b>Valeur d'une équipe.....</b>	<b>5</b>
<b>Alinéa 4.03</b>	<b>Autorisation à la compétition .....</b>	<b>5</b>
<b>Alinéa 4.04</b>	<b>Ajout de joueur .....</b>	<b>5</b>
<b>Alinéa 4.05</b>	<b>Rang d'une équipe.....</b>	<b>5</b>
Article V.	Déroulement du Championnat .....	5
<b>Alinéa 5.01</b>	<b>Constitution des poules .....</b>	<b>5</b>
<b>Alinéa 5.02</b>	<b>Réunion de préparation .....</b>	<b>6</b>
<b>Alinéa 5.03</b>	<b>Rencontres de classement.....</b>	<b>6</b>
Article VI.	Déroulement des rencontres .....	6
<b>Alinéa 6.01</b>	<b>Calendrier.....</b>	<b>6</b>
<b>Alinéa 6.02</b>	<b>Lieu des rencontres .....</b>	<b>6</b>
<b>Alinéa 6.03</b>	<b>Joueurs « conjoints » .....</b>	<b>6</b>
<b>Alinéa 6.04</b>	<b>Format d'une rencontre .....</b>	<b>6</b>
<b>Alinéa 6.05</b>	<b>Composition d'une équipe .....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.06</b>	<b>Nombres de matchs par rencontre .....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.07</b>	<b>Ordre des matchs .....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.08</b>	<b>Equipe incomplète .....</b>	<b>7</b>
	<b>Dans le cas où une équipe serait incomplète, le capitaine devra informer l'autre capitaine le plus tôt possible. Dans ce cas, les matchs pouvant être joués devront se jouer. ....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.09</b>	<b>Blessure .....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.10</b>	<b>Volants .....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.11</b>	<b>Arbitrage .....</b>	<b>7</b>
<b>Alinéa 6.12</b>	<b>Feuille de rencontre.....</b>	<b>8</b>
<b>Alinéa 6.13</b>	<b>Réclamation .....</b>	<b>8</b>
<b>Alinéa 6.14</b>	<b>Irrégularité .....</b>	<b>8</b>
Article VII.	Classement .....	9
<b>Alinéa 7.01</b>	<b>Classement de la poule.....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 7.02</b>	<b>Egalité entre équipes.....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 7.03</b>	<b>Champions.....</b>	<b>9</b>
Article VIII.	Sanctions.....	9
<b>Alinéa 8.01</b>	<b>Champ d'application des sanctions.....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 8.02</b>	<b>Joueur non en règle.....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 8.03</b>	<b>Joueur non inscrit dans une équipe .....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 8.04</b>	<b>Erreur dans l'ordre des matchs.....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 8.05</b>	<b>Calendrier.....</b>	<b>9</b>
<b>Alinéa 8.06</b>	<b>Nombre de matchs joués.....</b>	<b>10</b>
<b>Alinéa 8.07</b>	<b>Transmission de la feuille de rencontre.....</b>	<b>10</b>
<b>Alinéa 8.08</b>	<b>Récidive.....</b>	<b>10</b>
<b>Alinéa 8.09</b>	<b>Autres litiges .....</b>	<b>10</b>
<b>Alinéa 8.10</b>	<b>Enregistrement des matchs irréguliers.....</b>	<b>10</b>
Article IX.	Commission .....	10
<b>Alinéa 9.01</b>	<b>Gestion du championnat.....</b>	<b>10</b>
<b>Alinéa 9.02</b>	<b>Responsable des inscriptions .....</b>	<b>10</b>

## **Article I. Généralités**

---

### **Alinéa 1.01** Organisation

Le championnat départemental « entreprises », organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire-Atlantique, oppose les équipes des entreprises privées, groupes de métiers ou administrations publiques du département. Dans la suite de ce règlement, le terme « entreprise » se référera à ces trois catégories.

### **Alinéa 1.02** Poules et divisions

Le schéma des divisions sera établi en début de chaque saison en fonction du nombre d'équipes inscrites. Selon ce nombre et la valeur des équipes, des poules et éventuellement des divisions pourront être formées.

## **Article II. Engagement des équipes**

---

### **Alinéa 2.01** Inscription d'une équipe

L'inscription par une entreprise d'une équipe en championnat départemental entreprises vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

### **Alinéa 2.02** Correspondant championnat

Chaque entreprise devra désigner un correspondant qui participera à la réunion organisée par la commission sport en entreprise, notamment pour la mise en place du calendrier des rencontres. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement du championnat et/ou des rencontres.

### **Alinéa 2.03** Capitaine d'équipe

Chaque entreprise devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

### **Alinéa 2.04** Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le dossier devra impérativement comporter :

- la fiche d'inscription de l'entreprise, avec les coordonnées complètes du correspondant championnat.
- la(les) composition(s) d'équipe(s), avec les coordonnées du/des capitaine(s).

Les droits d'inscription par virement (RIB en annexe) ou par chèque libellé à l'ordre du « **Comité Départemental 44 de Badminton** », fixés en assemblée générale du comité départemental, seront à envoyer lorsque la facture sera éditée par le CD 44.

Ce dossier est à renvoyer au Comité Départemental (cf. [Alinéa 9.02](#)) avant la date limite indiquée sur le courrier d'inscription. Tout dossier arrivant après la date limite sera refusé.

### **Alinéa 2.05** Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes par entreprise n'est pas limité pour la saison 2020/2021.

## **Article III. Les différentes formules**

---

Le Comité Départemental de Badminton de Loire-Atlantique propose 3 formules différentes. Chaque joueur(euse) pourra, si il (elle) le souhaite, participer à 2 formules différentes maximum pour le compte d'une seule et même entreprise.

Les formules sont les suivantes :

### **Alinéa 3.01** Formule Mixte

Cette formule se déroule en équipes mixtes, composées au minimum de 2 hommes et de 2 femmes.

### **Alinéa 3.02** Formule Dames

Cette formule se déroule avec des équipes strictement féminines, composées au minimum de 2 femmes.

### **Alinéa 3.03** Formule Hommes

Cette formule se déroule avec des équipes strictement masculines, composées au minimum de 4 hommes.

Une formule sera maintenue uniquement si au moins 4 équipes s'engagent dans cette formule.

## **Article IV. Composition des équipes**

---

### **Alinéa 4.01** Constitution d'une équipe

Toutes les personnes participant au Championnat entreprises devront être inscrites sur la composition d'équipe et devront être actives de l'entreprise. La qualité de joueur est limitée et reconnue à toute personne licenciée à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) qui remplit au moins une des conditions suivantes :

- Etre un(e) salarié(e) de l'entreprise ;
- Etre un(e) apprenti(e) ou stagiaire pour une durée de plus de 6 mois dans l'entreprise ;
- Etre membre ou salarié(e) du CE de l'entreprise ;
- Etre un salarié(e) d'une entreprise sous-traitante ou prestataire de service ayant un lien contractuel direct et continu d'au moins 6 mois avec l'entreprise.
- Etre le(la) conjoint(e) d'un membre de l'équipe ;

La licence s'obtient via l'inscription dans un club affilié à la Fédération ou via le Comité Départemental. Dans ce dernier cas, il est indispensable de remplir le document intitulé « **Demande de licence Sport en entreprise** » et d'y joindre tous les documents nécessaires.

Les ententes entre entreprises sont autorisées, à condition de respecter les conditions suivantes :

- Pas plus de 2 entreprises représentées par équipe
- S'il y a entente, les conjoint(e)s ne sont pas autorisé(e)s
- S'il y a des conjoint(e)s dans l'équipe, pas d'entente possible

Seules sont autorisées à jouer les personnes inscrites sur la composition d'équipe signée par le responsable du personnel de l'entreprise (ou du CE) participante.

## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTER-ENTREPRISES** **Saison 2020-2021**

### **Alinéa 4.02** Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs. Le barème suivant est appliqué à ses 3 meilleurs joueurs pour la formule Hommes, à ses 2 meilleures joueuses pour la formule Dames et à ses 2 meilleurs joueur et joueuse pour la formule Mixte:

N1 12 points	R4 9 points	D7 6 points	P10 3 points
N2 11 points	R5 8 points	D8 5 points	P11 2 points
N3 10 points	R6 7 points	D9 4 points	P12 1 points

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel le jour de la constitution des poules, dans la discipline dans laquelle il est le mieux classé.

### **Alinéa 4.03** Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés à un club affilié FFBaD ou prendre une licence Entreprise FFBaD (voir annexe), pour la saison en cours.

Les joueurs autorisés à jouer dans cette compétition sont les juniors, seniors ou vétérans.

### **Alinéa 4.04** Ajout de joueur

A titre exceptionnel, et à condition de respecter les [Alinéa 4.01](#), [Alinéa 4.03](#) de cet article, il sera possible de compléter une équipe engagée par un joueur non inscrit en début de saison. Il faudra en outre que la licence de ce joueur soit validée par la Ligue au plus tard la veille de la rencontre.

Toute demande de modification devra être soumise, par le référent championnat de l'entreprise et par écrit (mail), auprès du responsable de la commission sport en entreprise au plus tard 2 jours avant la date indicative de la rencontre concernée. Cette modification ne deviendra effective qu'après accord du responsable de la commission et validation de la licence par la Ligue des Pays de la Loire.

Le changement d'équipe en cas de changement d'entreprise est impossible.

Afin d'assurer toutes les rencontres de la saison, il serait souhaitable de prévoir un ou plusieurs « remplaçant(e)s » par équipe.

### **Alinéa 4.05** Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division (ou dans une poule) sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. [Alinéa 4.02](#)) au moment de son inscription.

## **Article V. Déroulement du Championnat**

---

### **Alinéa 5.01** Constitution des poules

Les poules seront constituées par tirage au sort, en prenant compte de la valeur des équipes. La commission sport en entreprise se laisse le droit de créer des divisions.

**Alinéa 5.02** Réunion de préparation

En début de saison, une réunion de préparation permettra de lancer la saison à venir. Chaque entreprise devra obligatoirement être représentée par un responsable (ou un délégué) et par chaque capitaine d'équipe.

**Alinéa 5.03** Rencontres de classement

Si une formule comprend une division à plusieurs poules, des rencontres de classement seront organisées en fin de saison pour établir un classement général.

## **Article VI. Déroutement des rencontres**

---

**Alinéa 6.01** Calendrier

Lors de la réunion de préparation du championnat, l'ordre des rencontres sera divulgué à toutes les équipes (Ex : Equipe A contre Equipe B au mois de décembre, puis Equipe A contre Equipe B au mois de janvier).

Les capitaines d'équipes devront se mettre d'accord sur une date puis en informer le comité départemental.

**Alinéa 6.02** Lieu des rencontres

Pour les équipes n'ayant pas accès à des installations sportives, le Comité Départemental 44 se charge de trouver des terrains pouvant accueillir les rencontres.

**Alinéa 6.03** Joueurs « conjoints »

Le Comité Départemental 44 limite à 2 par rencontre le nombre de joueurs extérieurs à l'entreprise.

**Alinéa 6.04** Format d'une rencontre

Une rencontre est différente selon le type de formule. Voici ci-dessous la composition des rencontres ainsi que l'ordre des matchs en fonction de la formule choisie :

	<b><u>Formules Mixte</u></b>	<b><u>Formule Hommes</u></b>	<b><u>Formule Femmes</u></b>
<b><u>Composition de la rencontre</u></b>	1 Simple Homme + 1 Simple Dame + 1 Double Hommes + 1 Double Dames + 1 Double Mixte	<b>3 Simples Hommes</b> + 2 Doubles Hommes	2 Simples Dames + 1 Double Dames

Les matchs se joueront dans l'ordre défini par les deux capitaines avant le début de la rencontre.

**Alinéa 6.05** Composition d'une équipe

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

**Alinéa 6.06** Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer 2 simples (ou 2 doubles pour la formule Hommes) lors de la même rencontre.

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre.

Cet alinéa n'est pas à prendre en compte en cas d'égalité à la fin des 4 premiers matchs en formule Hommes.

**Alinéa 6.07** Ordre des matchs

Pour les formules hommes et femmes : le joueur/la paire jouant le second simple/double doit avoir un classement inférieur ou égal au joueur/à la paire jouant le premier simple/double. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

**Les classements pris en compte pour l'ordre des matchs sont ceux du jour de la rencontre.**

**Alinéa 6.08** Equipe incomplète

Dans le cas où une équipe serait incomplète, le capitaine devra informer l'autre capitaine le plus tôt possible. Dans ce cas, les matchs pouvant être joués devront se jouer.

**Alinéa 6.09** Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les [Alinéa 6.06](#) et [Alinéa 6.07](#).

**Alinéa 6.10** Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes, ou nylon pour les joueurs « Promotion » (P10, P11 ou P12), agréés pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes.

Lorsqu'un match oppose un joueur « Promotion » à un joueur classé, il se joue en volants plumes, sauf accord des deux joueurs de jouer en volants nylons.

Lorsqu'un match oppose deux joueurs de la série Promotion, il se joue en volants nylons, sauf accord des deux joueurs de jouer en volants plumes.

Dans le cas d'un désaccord sur la marque d'un volant pour un match, un tirage au sort définira le volant à utiliser pour ce match.

**Alinéa 6.11** Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiées par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

**Alinéa 6.12** Feuille de rencontre

Il revient ensuite au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de match. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les 7 jours (à compter du lendemain de la rencontre) **au Comité Départemental 44** par le capitaine de l'équipe qui reçoit.

L'envoi par email est admis à condition que le capitaine adverse soit également destinataire du message.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'original, cette copie lui sera demandée par la commission.

**Alinéa 6.13** Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de match en réserve. Elle sera étudiée par la commission sport en entreprise qui statuera.

**Alinéa 6.14** Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.



## **Article VII. Classement**

---

### **Alinéa 7.01** Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée 3 points
- Rencontre ex æquo 2 points
- Rencontre perdue 1 point
- Rencontre forfait 0 point (tous les matchs perdus sur le score standard 21-0 / 21-0)

### **Alinéa 7.02** Egalité entre équipes

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

### **Alinéa 7.03** Champions

Le(s) titre(s) de champion sera(ont) décerné(s) à chaque équipe finissant la saison à la 1<sup>ère</sup> place.

## **Article VIII. Sanctions**

---

### **Alinéa 8.01** Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

### **Alinéa 8.02** Joueur non en règle

[cf. Alinéa 4.03](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

Un point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Le joueur concerné risque une suspension qui sera déterminée par la commission sport en entreprise.

### **Alinéa 8.03** Joueur non inscrit dans une équipe

[cf. Alinéa 4.04](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

### **Alinéa 8.04** Erreur dans l'ordre des matchs

[cf. Alinéa 6.07](#)

Forfait des matchs suivants de la même discipline, dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur.

### **Alinéa 8.05** Calendrier

En cas de désaccord entre les 2 capitaines sur la date et l'horaire de la rencontre, et donc de rencontre non jouée, les deux équipes seront considérées comme forfaits.

**Alinéa 8.06** Nombre de matchs joués

cf. Alinéa 6.06

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

**Alinéa 8.07** Transmission de la feuille de rencontre

cf. Alinéa 6.14

Une feuille de rencontre non transmise dans le délai des 7 jours à compter du lendemain de la rencontre, le cachet de la poste faisant foi (pour une transmission par email, la date d'envoi du message fera foi), sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

**Alinéa 8.08** Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné risque une exclusion du championnat.

**Alinéa 8.09** Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission « Sport en entreprise » prendra la sanction appropriée.

**Alinéa 8.10** Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

## **Article IX. Commission**

---

**Alinéa 9.01** Gestion du championnat

Elle est confiée par le Comité Départemental 44 Badminton à la commission sport en entreprise.

**Alinéa 9.02** Responsable des inscriptions

Pour la saison à venir, les dossiers d'inscription devront être envoyés par mail ([franck@codep44-badminton.fr](mailto:franck@codep44-badminton.fr)).

En cas de paiement par chèque, celui-ci pourra être envoyé à l'adresse suivante :

**Comité Départemental 44 Badminton**

Maison des Sports  
44 rue Romain Rolland  
BP 90312  
44103 Nantes Cedex 04

Fait à Nantes, 28 Septembre 2020  
La commission sport en entreprise du Comité Départemental de Loire-Atlantique  
<http://www.codep44-badminton.fr>